

DIRECTION CONTRACTUALISATION

Le Maire de la VILLE DE DREUX,

**Vu** l'article L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

**Vu** la délibération n° 2020-141 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant que la Ville de Dreux a planifié dans son plan pluriannuel d'investissement, l'évaluation et l'analyse de la fréquentation de son centre-ville grâce à un outil développé par Mytraffic.

Considérant que les objectifs poursuivis par le projet seraient en adéquation avec le soutien au développement de la stratégie commerciale de la Banque des Territoires en faveur de la revitalisation des centres-villes.

**DÉCIDE**

**Article 1** : Au titre du co-financement du projet de la part de la Banque des Territoires, de solliciter la subvention de 3 960 € pour le financement de l'opération dont le coût total est de 19 800 € Hors Taxes.

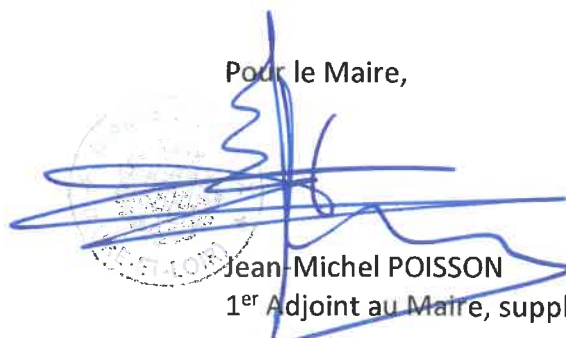
**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à la Banque des Territoires.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à DREUX, le 3 AOUT 2022

Pour le Maire,



Jean-Michel POISSON  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, suppléant

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le 3 AOUT 2022  
et notification le



## PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	HT (€)	Recettes	HT (€)
Prestation Mytraffic		Banque des territoires	3 960 €
		Autofinancement	15 840 €
<b>Total</b>	<b>19 800 €</b>	<b>Total</b>	<b>19 800 €</b>

Fait à Dreux, le 3 AOUT 2022

Pour le Maire,  
Jean-Michel POISSON  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, suppléant